

BIOSECURITE DES ELEVAGES DE LAPINS

20/03/2024



Objectifs

Connaitre l'importance de la prévention de la VHD et comprendre les risques liés à sa propagation
 Connaître les bases scientifiques de la VHD : les caractéristiques et la résistance du virus, ses vecteurs de diffusion
 Concevoir et gérer un plan de biosécurité : organisation, les documents à conserver et à mettre à jour, les enregistrements à réaliser (traçabilité).

Mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène : nettoyage et de désinfection.

<p>Public(s) concerné(s) Eleveurs, techniciens d'élevage</p> <p>Modalités d'organisation Aucune</p> <p>Pré-requis Aucun</p>	<p>Intervenant(s) Angélique TRAVEL, ingénieur ITAVI Julie FONTAINE, vétérinaire SNGTV</p> <p>Durée 1 jour soit 7 heures</p> <p>Côût pédagogique Coût différencié si inter ou intra</p> 
---	---

Programme de la formation

Etat des lieux des principaux agents pathogènes rencontrés en élevage cynicole, de leur mode de transmission
 Moyens de lutte en élevage
 Bonnes pratiques d'hygiène en élevage
 Plan Biosécurité adaptés aux élevages

Modalités d'inscription

Envoyer votre demande d'inscription par mail à durochat@itavi.asso.fr
 Prise en charge par OCAPIAT possible <https://www.ocapiat.fr/formations-sur-mesure-tpe-50-salarie>

Responsables pédagogique

François GAUDIN – Ingénieur ITAVI

Modalités d'accès

La vérification du respect des prérequis et du public ciblé est à la charge de l'employeur.
 Pour les personnes en situation de handicap, veuillez nous contacter afin de mettre en place les outils nécessaires.

Obligations réglementaires

Arrêté Biosécurité : la formation va devenir obligatoire pour les éleveurs

Moyens pédagogiques & modalité d'évaluation

Formation construite par des spécialistes en santé animale.
 Approche pragmatique et technique de la biosécurité en élevage à partir de présentations
 Travail à partir d'exemple concrets sur les plans de biosécurité en élevage
 QCM des connaissances en début de formation et en fin de formation

Nombre de stagiaires

Minimum 6 – Maximum 15

Formalisation à l'issue de la formation : Attestation de présence envoyée à l'employeur